

SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS  
**Kinshasa – République démocratique du Congo**  
du 10 au 12 septembre 2014

Accompagnement du guide méthodologique d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

**Cas pratique 2**

1. Après la conclusion d'une convention fiscale, une communication est nécessaire.

- *Sur quoi porterez-vous la communication ?*
  - i. L'annonce officielle de l'existence de la convention ;*
  - ii. Le contenu de la convention ;*
  - iii. La date d'entrée en vigueur ;*
  - iv. Les procédures de mise en œuvre de la convention.*
- *A qui cette communication est destinée ?*
  - Aux agents de l'administration fiscale et au secteur privé.*
  - Les autres administrations intéressées notamment la Justice et le ministère en charge de l'investissement.*
- *Quels sont les canaux et les supports appropriés ?*
  - Le site web officiel de l'administration fiscale, des Ministères chargés des Finances, de l'investissement, du commerce, ...*
  - La presse audiovisuelle et écrite.*
  - Les bulletins d'information des administrations.*

*Existe-t-il encore d'autres moments pour informer les utilisateurs ?*

- i. Rencontres de concertation secteur privé-DGI ;*
- ii. Journées de sensibilisation (matinées fiscales, journées fiscales, ...);*
- iii. Séminaires, ateliers de mise à niveau.*

2. Vous aurez aussi besoin d'une formation sur les conventions.

- *Quel est le public cible de la formation ? Distinguez dans votre réponse plusieurs catégories d'utilisateurs.*

*- Les agents de l'administration fiscale œuvrant dans les structures d'appui et de gestion des contribuables de grande taille et de taille moyenne.*

*- Les élèves fonctionnaires de l'administration fiscale.*

- *Donnez quelques exemples de formation suivant la catégorie d'utilisateurs.*

- *Renforcement des capacités des agents ;*
- *Voyage d'études et d'échange d'expériences ;*
- *Formation continue.*

- *A quel moment cette formation est-elle dispensée ?*

*Après l'entrée en vigueur de la convention.*